

**Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence**

**République Française**

**COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580**

### **DECISION DU MAIRE**

**2026\_35 - OBJET : Contrat de gestion des déchets ménagers, emballages et cartons de la CUISINE CENTRALE avec la société SUEZ RV Méditerranée - ANNULE ET REMPLACE la DM N° 2025\_98 du 26/11/25 suite à une erreur de tarif**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026\_2\_5 du 28 mars 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous-préfecture le 30 mars 2026,

**Vu** la décision du Maire n°2025\_98 du 26 novembre 2025,

**INFORME** le conseil municipal qu'en tant que producteur et/ou détenteur de déchets au sens de l'article L541.2 du Code de l'Environnement, la commune est responsable de la gestion de ses déchets. Elle se doit de les trier et est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement

**INFORME** qu'il y a lieu de prévoir la collecte et le traitement de nos déchets ménagers, emballages et cartons de la cuisine centrale

**PRECISE** que :

- les déchets ménagers (1 bac de 660L) et les cartons (3 bacs de 1000L) seront collectés 1 fois par semaine
- les emballages (4 bacs de 660L) 1 fois toutes les 2 semaines

**DECIDE**, après consultation, de passer avec la société SUEZ RV Méditerranée – ZAC de la Coupe – Rue Antoine Becquerel – 11 100 NARBONNE, un contrat de gestion des déchets ménagers, emballages et cartons pour la cuisine centrale pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025. Ce contrat sera reconductible maximum 3 fois pour une période identique

**PRECISE** que les tarifs HT suivants seront appliqués :

- Forfait dépôt/retrait : 90,00€
- Support pour sacs plastiques : 130,00€
- Carton de sac micro perforés de 400L : 56,00€
- Location mensuelle bac roulant : 660 L : 8,00€ - 1000L : 10,00€
- Collecte par passage : 10,00€
- Traitement des déchets : ménagers : 20,60 € - emballages : 9,64€ - cartons : 6,91€

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 13 avril 2026.

Le Maire,



Jérôme MARCILLIARD